
LOS ANGELES – Le Conseil d'administration avec les registres
Mardi 14 octobre 2014 – 13h00 à 14h00
ICANN - Los Angeles, ÉTATS-UNIS

KEITH DRAZEK:

Bonjour, bienvenue à tous. Je voulais m'assurer que l'enregistrement marche bien.

Bonjour à tous. Je suis responsable du groupe des représentants des entités commerciales et nous sommes toujours prêt à écouter ce que le conseil d'administration a à nous dire. Je crois qu'il y a quatre thèmes à discuter aujourd'hui.

Je pense que nous aurons ces sujets à l'écran à l'instant, mais en tout cas, je peux déjà vous les présenter.

Il y a la discussion sur les procédures d'évaluation des services de registres, le RSEP, et nous parlerons des deux caractères et du point de vue GAC.

Deuxième point, les recommandations du groupe de travail du conseil du comité de nomination.

Ensuite, les processus relatifs aux finances et au budget pour l'année fiscale 2015, ainsi que la discussion sur les revenus des enchères et également, les frais pour les demandes.

Et puis nous allons également parler de l'acceptation universelle.

Donc, on rajoutera un point.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Maintenant, je vais passer le micro à Steve, pour des commentaires supplémentaires.

STEVE CROCKER :

Comme d'habitude, je vous souhaite la bienvenue.

Et bien sûr, nous pensons qu'il est important de bien utiliser le temps qui nous est imparti, donc nous pouvons commencer tout de suite.

KEITH DRAZEK:

Merci, Steve.

Avant de passer en revue les quatre sujets, j'aimerais remercier le conseil d'administration en ce qui concerne le processus de responsabilité de l'ICANN.

Nous apprécions beaucoup le travail, je le dis au nom du groupe des parties prenantes des opérateurs de registres, je crois que Fadi, le personnel et Steve ont écouté la communauté en termes de processus de responsabilité, et réellement, nous apprécions beaucoup. Donc, je voulais simplement remercier.

Alors, passons maintenant à la substance.

Le premier point, c'est la question des RSEPs. Je vais demander à mes collègues de m'aider pour expliquer les préoccupations, les questions que nous avons sur chacun de ces sujets.

Donc Donna Austen, je vais te demander de conduire la discussion, enfin l'orienter tout du moins, en ce qui concerne les deux caractères.

DONNA AUSTEN :

Merci, Keith.

Pour ce qui est du groupe des opérateurs de registres, on vous a écrit au 30 septembre pour essayer de voir ce qui s’y passait en termes de discussion sur les deux caractères, les étiquettes de deux caractères au deuxième niveau. Il y a un certain nombre d’opérateurs qui ont soumis des RSEPs pour justement suggérer l’utilisation de ces deux caractères. Actuellement, la plupart de ces demandes ont exclu de manière très spécifique les extensions géographiques de lettre, mais en mars de cette année, il y a eu soumission de ces demandes et, pour l’instant, il n’y a toujours pas de solution qui nous ait été communiquée.

Donc, ce qui nous préoccupe, à la base, en tout cas, au début de la discussion, nous nous inquiétions du fait que le GAC allait avoir un avis cette semaine, ce qui interdirait l’utilisation des deux caractères au deuxième niveau.

Nous avons discuté avec le GAC pendant la semaine et nous espérons que l’avis du GAC ne sera pas en ce sens, mais il nous reste quand même des préoccupations en ce qui concerne le processus RSEP.

Il y a eu certaines surprises parmi les personnes qui à la base avaient soumis les RSEPS. Comme quoi même s’il n’y avait pas de problème de sécurité, de stabilité ou de compétition, de concurrence, il y aurait un changement au contrat.

Donc, c’est un petit peu ce qui s’est passé. Nous comprenons qu’il y a la période de commentaires, le calendrier, nous savons que le personnel a

résumé ces RSEPs, les recommandations ont été communiquées au conseil d'administration.

Nous avons parlé avec le personnel ce matin de ce point, et la recommandation au conseil d'administration, c'était en fait d'attendre la décision du GAC là-dessus, mais nous aimerions avoir des commentaires là-dessus parce qu'on souhaiterait voir une résolution assez rapidement sur cette question. Ça fait déjà un certain nombre de mois que la question a été soulevée. Je sais que c'est difficile de faire des hypothèses, mais il faut bien comprendre comment le NGPC fera l'analyse, ce qui nous préoccupe, c'est qu'il y a la relation contractuelle avec que nous avons avec l'ICANN. Le GAC n'est pas partie dans ce contrat.

Donc, nous aimerions savoir, pour l'avenir, si ces avis GAC, effectivement, ont lieu par rapport à cette relation contractuelle, quel impact cela aura sur les changements éventuels apportés à l'accord de registre ? Donc, ça, c'est la première chose, en termes des deux caractères.

Et bien sûr, pour ce qui est des RSEPs en eux-mêmes, il y a eu des RSEPs qui excluent certaines extensions, donc ça c'est la première partie de la discussion que j'aimerais qu'on aborde.

KEITH DRAZEK:

Merci, Donna. Il y a Chris. Si vous voulez parler, levez la main, s'il vous plaît.

CHRIS DISSPAIN :

Merci, Keith.

En termes des deux caractères, extensions à deux caractères, il faut faire une distinction dans les applications, entre les extensions géographiques existantes, et la libération de toutes les extensions à deux caractères. Bien sûr, l'extension géographique doit être protégé.

Donc il est possible d'avoir un nouveau pays demain qui souhaite avoir une extension géographique qui n'existait pas avant. Là, on a de toute évidence un problème.

Egalement, je ne me souviens pas quelle a été la sensibilisation qui a été fait ccTLD là-dessus, mais je pense qu'il y a une certaine confusion. La possibilité que « au + point quelque chose », ça pourrait être l'Australie, en fait, ce n'est pas l'Australie. Je ne sais pas, j'invente quelque chose là, mais je ne sais pas s'il y a une sensibilisation faite là-dessus.

KEITH DRAZEK :

Si vous souhaitez participer, levez la main s'il vous plaît.

Akram.

AKRAM ATALLAH:

J'aimerais clarifier un point. Les extensions à deux caractères ne sont pas traitées par le NGPC, parce que les RSEPs traitent des questions de contrat, donc c'est quelque chose qui dépend du conseil d'administration. Donc, ce n'est pas une question de candidature, mais d'opérateur de registre, donc c'est le conseil d'administration qui s'en occupe.

Il existe une proposition au conseil d'administration comme quoi on accepterait les deux lettres, qu'on approuve tout sauf les deux lettres. Il y a eu une réunion... Nous espérons qu'au cours de la journée, nous allons pouvoir clarifier ce point au GAC. Nous essayons d'avancer aussi rapidement que possible, et si vous avez des points de vue là-dessus, faites-nous en part.

KEITH DRAZEK :

Merci Akram.

Edmon ?

EDMON CHUNG:

J'aimerais confirmer une chose, et puis j'aimerais aussi élargir la discussion.

Donc, de toute évidence, la question spécifique des deux caractères est un point important, mais d'une manière générale, l'ampleur du RSEP et les paramètres pour les RSEPs, c'est vraiment une chose importante. Donc, j'aimerais donner un autre exemple.

A Tokyo, ce qui me préoccupait beaucoup, c'est que le personnel du GDD pensait que s'il y avait un changement dans les points de code du tableau IDN, et bien il y avait nécessité d'un RSEP. Donc, cela m'inquiète beaucoup. Je pense que Ram, lui aussi, s'en inquiéterait, parce que nous essayons de nous assurer que tout le monde utilise le même tableau de langue, quels que soient les TLDs, et nous demandons donc à la base si, par exemple, il y a un tableau chinois, est-ce que ce tableau chinois demanderait aux centaines d'opérateurs de registres d'avoir un

changement de points de code ? Je crois que ça n'a aucun sens, et cela indique un peu certaines des démarches, certains des processus qui existent actuellement pour les RSEPs, et je crois qu'un peu plus tôt dans la journée, le personnel a dit, je pense que je paraphrase, que leur approche était ultra conservatrice, et je crois que ce n'est pas quelque chose qui, à notre avis, est approprié. Peut-être qu'il faudrait être plutôt raisonnable, en termes d'approche.

KEITH DRAZEK :

Merci, Edmon.

J'ai Ching, et ensuite Ram.

CHING CHIAO:

Merci, Keith. Ching Chiao.

J'aimerais clarifier quelque chose.

Akram, vous avez parlé d'une proposition qui permette d'accepter tout sauf les deux caractères. Est-ce que c'est quelque chose qui va dépendre d'un avis ? Dans quel délai est-ce que cette proposition va être avancée ? Parce que cela m'inquiète un petit peu.

AKRAM ATALLAH:

Nous avons reçu une lettre du GAC qui disait, à la base, qu'il ne leur reste que des soucis avec les codes à deux lettres. Donc, on peut utiliser une lettre, un nombre, ou alors deux nombres. Ce que nous avons proposé au conseil d'administration, c'est de permettre à certains des RSEPs qui existent, qui attendent que les choses se produisent,

d'avancer, d'approuver tout ce qui est à deux caractères, mais pas les deux lettres. Donc, de suivre, en fait, la recommandation qui nous a été faite par le GAC.

Mais comme je le disais aujourd'hui, il y aura une autre réunion avec le GAC, et si on peut, justement, voir un peu plus avec eux, on pourra avancer.

RAM MOHAN:

Merci. Edmon a dit que je m'inquiète, moi je dirais plutôt que j'ai peur et j'en ai beaucoup parlé au sein du conseil d'administration, ainsi qu'au personnel, et ils m'ont écouté.

Le processus actuel tel qu'il est, si on le laisse tel quel, en fait, comporte un risque. Parce qu'il peut y avoir un nombre incalculable d'opérateurs de registres qui vont soumettre des demandes pour quelque chose qui a déjà été approuvé dans une forme ou dans une autre.

Donc il y a un réel besoin de rationaliser la mise en application. Ce que je suggère, c'est de demander au personnel de trouver des idées du côté de la mise en application, d'avoir une proposition sur laquelle on pourrait voter de manière collaborative, afin de conserver l'esprit de base des RSEPs tout en assurant que la composante bon sens demeure.

KEITH DRAZEK :

Merci, Ram. Et je dois dire que Jordyn est dans la file d'attente.

Mais pendant la réunion de ce matin, entre le GDD, Akram et son équipe, je crois que tous nous nous sommes mis d'accord qu'il fallait travailler ensemble là-dessus, et peut-être que le RSEP n'est pas l'outil

approprié pour tout. Ce qui actuellement passe par cet outil RSEP, peut-être qu'il serait utile d'identifier d'autres mécanismes qui permettent de s'occuper de certaines questions.

Donc, je voulais simplement noter le fait qu'avec le personnel, nous avons eu une discussion productive pour voir un petit peu ce que nous pouvons faire en termes d'amélioration. Mais je crois que d'une manière générale, cela informera notre discussion par rapport à certaines des préoccupations que nous avons.

Jordyn.

JORDYN BUCHANAN:

Oui, merci Keith. Pour revenir sur ce que vous venez de dire, je pense qu'il est important d'éviter d'utiliser le RSEP comme ça n'est pas le bon outil pour l'activité à accomplir. Les RSEPs ont été conçus pour revoir les services de registres, pour voir s'il y avait des menaces en termes de sécurité et stabilité. Donc, par exemple, s'il y a un service de registre japonais et que je veux légèrement le modifier, que je veux utiliser le processus RSEP, alors comme Ram l'a dit, cela revient à nier un petit peu la menace. Et ensuite, il est impossible de travailler parce qu'il y a trop de volume. L'autre aspect, c'est la prévisibilité du point de vue des opérateurs par rapport à la compréhension de la manière dont fonctionne ce processus. Tout cela a totalement échoué, en raison justement du volume que représente ce processus.

Donc, il y a des préoccupations légitimes par rapport aux questions liées à la sécurité, à la stabilité, mais peut-être, je ne sais pas, qu'il pourrait y

avoir un processus de révision de l'IANA, mais pas en utilisant ce processus RSEP qui est assez lourd.

Ensuite, par rapport au fait de travailler ensemble, je pense qu'il serait extrêmement utile que le conseil d'administration nous offre une certaine orientation pour traiter ce dont a parlé Akram. C'est-à-dire avoir une certaine souplesse, pour que l'ICANN et les opérateurs de registres puissent utiliser cet outil parfois, mais pas pour tous les changements possibles auxquels les opérateurs de registres font face. Parce que c'est quelque chose de très mauvais pour le personnel et pour les opérateurs de registres.

Donc j'espère que le personnel va pouvoir nous proposer quelques procédures, ou peut-être des conseils pour mettre en place une certaine souplesse. Egalement, des engagements vis-à-vis de la pertinence des RSEPs.

KEITH DRAZEK :

Merci, Jordyn.

J'ai Bruce sur ma liste, puis Jon.

BRUCE TONKIN :

Oui, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire, Keith. Mais, en fait, ça s'adresse aux véritables nouveaux services qui ont des problèmes en termes de sécurité et stabilité. Or, ce dont vous parlez, c'est surtout des questions liées au nommage.

Donc, qu'il y ait une coopération, effectivement, c'est important. Et il faut avoir la bonne méthode pour régler ce type de problèmes.

KEITH DRAZEK : Merci, Bruce.

Jon.

JON NEVETT : Très brièvement, j’espère que les recommandations au conseil d’administration, ce n’est pas simplement que les deux caractères soient approuvés et c’est tout, mais que le GAC le prenne en considération, parce que ce que nous avons demandé, c’est que ces deux caractères soient approuvés en mars. Et si on attend encore, il se sera écoulé presque un an pour obtenir cette approbation.

Il faut donner une certaine assurance aux opérateurs de registres.

Il s’agit d’une question de contrat, et non pas de politique. Donc, il ne devrait pas y avoir de place pour le GAP dans ce processus pour obtenir l’avis.

Mais si on n’obtient pas d’avis, nous attendons une approbation des deux caractères à la fin de cette réunion pour ne pas attendre encore plus longtemps.

KEITH DRAZEK : Merci, Jon. Je n’ai plus personne sur ma liste d’intervenants. Si vous souhaitez intervenir, levez la main. Mais sinon nous en tenir là sur ce point.

A l’ordre du jour, prévisibilité, opportunité, proportionnalité et s’assurer que nous disposons du bon outil pour accomplir la tâche qui nous

incombe. Je suis sûr qu'Akram et son équipe sont en train d'essayer d'avancer.

Passons aux recommandations du groupe de travail du conseil d'administration sur le comité de nomination.

KEN STUBBS :

Merci, Keith. Je pars du principe de la proposition qui a été préparée par ce groupe de travail a été soumise à la communauté pour commentaires avant de la présenter au conseil d'administration pour discussion. Donc, c'est de ce point de départ que je vais partir.

Après avoir parlé aux membres du comité de nomination, ainsi qu'aux différents membres de la GNSO, nous sommes très préoccupés par cette proposition, parce que cela traite la question qui représente les problèmes du comité de nomination d'une manière qui, à vrai dire, n'a pas beaucoup de sens.

D'abord, il est dit que le comité de nomination travaillerait mieux avec plus de membres. Ensuite, cela met l'accent sur la diversité en ajoutant des membres supplémentaires au comité de nomination, depuis des domaines qui ne sont pas prioritaires en termes d'opération et autres, pour l'ICANN.

Troisièmement, cela ne résout pas le principal problème aux yeux des membres du comité de nomination auxquels j'ai parlé, à savoir le manque d'éducation et la manière dont les réunions du comité de nomination sont gérées. Je vais m'expliquer. Ayant assisté moi-même à quatre de ces réunions, lorsque les gens arrivent au comité de nomination, ce qu'On entend c'est qu'on a besoin de telle ou telle

personne de tel ou tel domaine. Et la principal responsabilité pour ce comité de nomination et qui a à voir avec le conseil d'administration, c'est de présenter les meilleurs candidats, les personnes qui ont les capacités suffisantes pour occuper un poste à responsabilités à l'ICANN, qui ont une compréhension claire de l'Organisation, des opérations de notre organisation. Et ce dont on s'est aperçu, c'est que les personnes qui faisaient partie du premier comité de nomination n'avaient pas cette compréhension, ne comprenaient pas quelle était leur mission, à savoir proposer au conseil d'administration une personne qui a une responsabilité vis-à-vis de l'ICANN et non pas une responsabilité de représenter l'organisation à laquelle ils appartiennent au sein de l'ICANN, et de plaider en faveur des points de vue de cette organisation.

Je vais faire un dernier commentaire. Il y a un besoin significatif d'éduquer davantage ces dernières années, dans les réunions auxquelles j'ai participé, les personnes qui représentent les différentes unités constitutives s'expriment en anglais, or beaucoup des gens ici présents ne sont pas anglophones. Ils savent que lorsque le débat devient un peu houleux, c'est difficile de suivre en anglais, Donc il faut qu'il y ait davantage de formations dans ce domaine, pour les gens qui gèrent, qui modèrent les débats. Très souvent, des gens, après le vote, viennent me dire qu'ils n'ont pas voté de la bonne manière parce qu'ils n'avaient pas compris sur qui ils devaient voter exactement. Ce que je veux dire, c'est qu'en termes de ressources finances, ressources humaines etc., il y en a beaucoup qui sont utilisées au sein de l'organisation et qui sont liées aux activités, liées à la GNSO.

Et ça ne laisse pas forcément la possibilité aux personnes qui ont une bonne compréhension de ce domaine d'activité d'intervenir.

Dernier commentaire, j'ai été très surpris qu'ils envisagent d'amener des membres du GAC pour voter. Tous les membres du GAC à qui j'ai parlé se sont sentis très mal à l'aise par rapport à cette situation, et ça n'a aucun sens pour moi.

KEITH DRAZEK :

Merci, Ken.

Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur cette question, s'adresser aux membres du conseil d'administration ?

GEORGE SADOWSKY :

Oui, je vais intervenir là-dessus.

Mais peut-être que je vais laisser le soin à d'autres personnes qui ne sont pas membres du conseil d'administration d'intervenir d'abord.

KEITH DRAZEK :

Oui, nous avons des commentaires, peut-être. Qui souhaite intervenir là-dessus ?

Bien, je vais essayer de me lancer. Je pense que à haut niveau, les débats sur la modification de la structure et de la composition du comité de nomination par rapport au GAC, et par rapport au changement de seuil des votes pour obtenir l'avis du GAC, ont été vus par la communauté comme étant prématurées, par rapport à d'autres discussions qu'on a pu avoir ces quinze, seize derniers mois sur la structure par rapport, notamment, à la transition du rôle de supervision des fonctions IANA, la responsabilité de l'ICANN et autres.

Donc, j'ai l'impression que ces deux questions pourraient être liées ou plutôt être affectées par ces discussions.

Donc, voilà un petit peu ce que j'ai entendu. Peut-être que c'est prématuré de faire ces recommandations, peut-être pas prématuré pour alimenter un petit peu le débat, mais pour prendre une décision, ça ce serait prématuré.

Je voudrais m'en tenir là et vous demander si quelqu'un d'autre souhaite intervenir, réagie.

Chuck ?

CHUCK GOMES :

Merci, Keith.

Pour revenir sur ce qui a été dit, j'aimerais dire que dans le rapport, on a beaucoup mis l'accent sur la parité, mais il y a plusieurs façons de mesurer la parité. La manière dont ça a été fait dans le rapport, tel que moi je le vois, ça se fonde sur les organisations structurelles.

Je pense qu'une manière beaucoup plus pertinente de mesurer la parité, ce serait de mesurer le niveau d'impact des organisations représentées au comité de nomination.

C'est ce que je souhaitais indiquer dans mon intervention.

KEITH DRAZEK :

Merci beaucoup.

George ?

GEORGE SADOWSKY :

Merci beaucoup. Je vais commencer par votre commentaire, Keith.

Alors, d'abord, la première révision du comité de nomination qui a élaboré ce rapport final, a été reçue et il a été décidé que le conseil d'administration allait se réunir et voir la structure et organisation de ce comité de nomination, et c'est justement ce qu'on a fait.

Il y a eu des améliorations sur le plan structurel. Vous pouvez penser que c'est une bonne ou une mauvaise chose, mais voilà quel a été le résultat.

Par rapport au commentaire de Ken. Oui ça a été une surprise pour nous, lorsqu'on a finalement compris que pour obtenir une bonne représentation au comité de nomination, il fallait, finalement, augmenter le nombre de membres.

Oui, pour ma part, j'ai présidé trois réunions du comité de nomination, avec 22 membres. Donc, cela n'était pas forcément très onéreux.

Etant donné qu'il a été suggéré que les trois sièges alloués au GAC n'allaient probablement être utilisés, nous pensions qu'il s'agissait là d'une augmentation marginale.

Or, l'ICANN, en 2015, n'est pas la même en 2002, donc la structure actuelle du comité de nomination a à voir également avec l'évolution de la situation depuis 2002.

Donc, pendant ces années, l'Internet est devenu beaucoup plus adapté à la situation dans le monde entier, dans les autres régions du monde,

en Amérique du Nord, dans les pays les moins développés, dans les pays de l'OCDE.

Donc, j'imagine que même si quelqu'un avait imaginé en 2002 à quoi allait ressembler cette organisation, on n'aurait jamais imaginé une organisation aussi vigoureuse.

Par rapport à ce que vous dites sur le manque d'éducation, vous dites que c'est le principal problème au sein du comité de nomination. Je sais qu'on y passe beaucoup de temps pour parler des objectifs, comment allons-nous parvenir à cela, qu'est-ce que nous voulons faire exactement ? Je sais que ça a été fait par d'autres présidents du comité de nomination.

Le règlement dit que les meilleurs candidats devraient être présentés au conseil d'administration, et crée également certaines contraintes. Pas plus de 5 candidats par région, au moins un par région, qu'il faut prendre en considération la diversité, notamment culturelle et en termes de genre. Donc, nous transférons ou présentons ces candidatures, et je pense que l'extension du comité de nomination pour inclure d'autres unités constitutives permettrait d'identifier plusieurs candidats, les meilleurs candidats.

C'est une hypothèse, mais je pense que cela pourrait aider, parce que vous avez parlé de l'alignement entre la structure que nous proposons et la structure des différentes organisations. Vous avez raison, ça c'est le principe d'organisation. Vous avez suggéré que, peut-être, les principales ressources pourraient constituer la bonne alternative. C'est votre point de vue, je ne le partage pas.

Il y a certainement d'autres solutions qu'on pourrait imaginer, mais j'aimerais dire que ce document est un document de rédaction initial, on ne l'a pas encore renvoyé devant le conseil d'administration. Si vous n'êtes pas d'accord avec son contenu, la période de commentaire est ouverte. Et nous allons dûment compte de ces commentaires. Si vous avez d'autres méthodes différentes pour organiser et représenter les intérêts de la communauté dans son ensemble, si vous arrivez à nous convaincre que c'est la meilleure chose à faire, alors faites-le.

Je ne sais pas si l'un des membres du comité de nomination souhaite ajouter quelque chose ? Ray ? Ram ? Mike ?

KEITH DRAZEK :

Merci beaucoup.

J'ai Stéphane, et Ken. D'autres personnes qui souhaitent intervenir ?

STEPHANE van GELDER:

Oui, Stéphane van Gelder, président du comité.

Par rapport à ce vous dites sur le fait que ces réunions ne soient pas publiques. Ce n'est pas vrai, nous avons travaillé très dur ces trois dernières années pour que ce soit de moins en moins vrai.

En 2014, pour vous donner quelques exemples, l'un des choses que nous avons faites, c'est réviser le leadership, et faire en sorte que ces révisions soient publiques. Nous avons fait de nos réunions et de nos processus des mécanismes aussi ouverts et publics que possible. Donc, la seule chose que l'on maintient confidentiel, ce sont les données des candidats pour des raisons évidentes.

Nous essayons d'être aussi ouverts et transparents que possible au comité de nomination.

GEORGE SADOWSKY : Stéphane a raison. Les processus sont publics, les données concernant les candidats et le processus de sélection, ces deux aspects sont privés.

J'aimerais demander à Stéphane : Ken a fait un certain nombre de commentaires sur le comportement des comités de nomination. Je ne sais pas s'il parle du comité actuel ou de comités passés.

Mais j'aimerais demander à Stéphane si les gens participent aux téléconférences et aux réunions publiques du comité de nomination.

STEPHANE van GELDER: Non, pas suffisamment de personnes n'y assistent, et c'est quelque chose sur lequel on souhaite travailler.

La première réunion ouverte a eu lieu pendant l'année 2013, donc c'est encore nouveau. Il faut que l'on rende cela plus visible et que les gens à l'ICANN sachent qu'ils peuvent assister à ces réunions.

KEITH DRAZEK : Merci.

Bruce.

BRUCE TONKIN: Oui, très brièvement, par rapport à ce qui a été sur l'éducation et l'information des membres du comité de nomination et leur rôle. Est-ce que vous pouvez un petit peu développer ça ?

STEPHANE van GELDER: Merci. Alors, nous avons institué et j'étais président du comité en 2014, une formation pour les membres, pour être à même de mener les entretiens avec les candidats. Donc l'idée, c'est comme vous l'aurez compris, les membres du comité de nomination ne sont pas forcément des professionnels dans le domaine du recrutement. Ils représentent la communauté, mais ils n'ont pas forcément ces compétences. Donc l'idée, c'est d'avoir une série de séances de formation pour les aider à apprendre comment mener un entretien au candidat.

KEITH DRAZEK : Merci, Stéphane.

Il reste trois personnes dans la file d'attente et ensuite, il ne ne reste que 20 minutes, donc il faudra passer au reste des points de discussion.

KEN STUBBS : Deux commentaires.

Pendant des années, l'éducation du comité de nomination sur leurs obligations fiduciaires et ce qu'ils devraient chercher et expliquer à un large groupe de personnes qui ne comprenaient pas grand chose, c'était clair au cours des questions qu'ils posaient, il faut qu'il y ait davantage d'accent mis là-dessus.

Deuxièmement, beaucoup des personnes ici présentes font partie du conseil d'administration ou ont fait partie du conseil. Donc, un comité de nomination, vous le savez, a vraiment certains besoins, dont une idée très claire des compétences qui manquent ou qui sont faibles au conseil d'administration.

Parce que ce qui se passe, dans beaucoup de cas, le comité de nomination ne sait pas vraiment quelles sont les lacunes au conseil d'administration. Donc, il faut que le conseil d'administration nous le dise de manière à ce que nous travaillons de manière plus efficace.

Si vous avez un conseil d'administration qui est faible, par exemple en administration opérationnelle et en finances, et qui par exemple, a beaucoup de compétences technologiques, vous n'avez pas nécessairement besoin d'un scientifique, mais quelqu'un qui a beaucoup d'expérience dans les affaires.

Donc, je pense que c'est un point à considérer également.

KEITH DRAZEK :

Nous avons Ray, et ensuite Ram. Puis, George.

RAY PLZAK:

Donc, pour répondre à ce qui vient d'être dit, c'est le travail du BGC et ils le font tous les ans, d'ailleurs, ils sont en train de le faire.

C'est exactement le genre de choses dont ils s'occupent.

Alors, on parlait du mandat du groupe de travail par rapport à la recommandation 10. C'était donc la question de prendre en considération la taille, la composition.

Il y a également la recommandation 4 selon laquelle le recrutement peut avoir un impact sur la taille et la composition.

Donc, ça c'est le mandat du groupe de travail. Il ne s'est pas occupé, ce groupe de travail, des processus ou autres.

KEITH DRAZEK : Merci, Ray. Ram, puis George.

RAM MOHAN : Alors, deux choses. Premièrement, cette conversation, de toute évidence, démontre que le processus fonctionne, parce qu'il y a eu une proposition qui a été faite, et nous avons des réactions et j'espère qu'il y aura des commentaires écrits. Donc le processus fonctionne, ce n'est pas quelque chose qui ne fonctionne pas.

Deuxième chose, j'aimerais bien savoir si les unités constitutives ont un point de vue, si votre groupe a un point de vue sur les délégations qui sont suggérées. Parce que ça c'est un des changements importants qui ont été proposés. Le travail est un peu différent en ce moment, donc ce qui m'intéresserait, c'est de savoir un petit peu quelle est la réaction spécifique par rapport à ça, parce que ça, ça va changer la dynamique du NomCom, la dynamique du travail du NomCom, et je pense qu'il est important de bien en discuter.

KEITH DRAZEK : Je pense que nous n’aurons pas le temps de vous donner une réponse là-dessus, mais nous allons en parler plus tard et faire des commentaires directs, à l’avenir.

CHERINE CHALABY: Je voudrais simplement dire que je suis d’accord par rapport à ce qu’a dit Ken en termes de l’équilibre au sein du conseil d’administration. Je suis d’accord qu’au NomCom nous devrions faire des progrès dans ce domaine. Certes, nous pourrions nous améliorer, nous connaissons les compétences, mais il y a la question aussi de l’expérience, de l’historique, de la technologie, combien y-a-t-il de personnes qui sont de la technologie, etc. Je pense effectivement qu’il y a des progrès qui sont nécessaires en ce sens, je suis d’accord avec Ken.

GEORGE SADOWSKY : Plusieurs choses. La plupart des personnes parlent de rééquilibrer, ce que j’appellerai les rééquilibres. Mais il y a aussi une question d’intérêts. Il y a des membres qui n’ont pas le droit de vote et qui sont membres du comité depuis le début. Je ne vois pas pourquoi ils ne votent toujours pas.

Deuxièmement, il faudrait qu’il y ait des limites au mandat. Il y a quelqu’un qui est au NomCom depuis huit NomComs. Donc, il faudrait s’occuper de cette question.

Et en ce qui concerne le GAC, vous auriez été amusés hier par la réunion du GAC, parce que la première réaction, ça a été « pourquoi vous ne nous donnez que trois sièges, nous on en veut cinq. » Quelqu’un d’autre y a fait écho, et ensuite on a mentionné le fait que la nomination peut

rapporter n'importe quelle nation, donc de toute façon le GAC ne fera pas partie du NomCom.

Enfin, je crois que c'était hier, lors de la réunion. Il y avait des personnes de la GNSO qui voulaient avoir une réunion séparée de celle de 11h, et quelqu'un a dit que cinq jours, c'est trop court pour faire des commentaires intelligents sur la période de commentaires.

Je leur ai dit que nous allons rallonger cette période, je ne l'ai pas encore fait, nous allons le faire. Nous ne souhaitons pas interrompre les commentaires de manière arbitraire. Ce n'est pas une question qu'il nous faut résoudre immédiatement, mais il faut bien la résoudre, par contre.

KEITH DRAZEK :

Merci à tous.

La demande du GAC de passer de trois à cinq ne me surprend absolument pas, c'est quelque chose qui se produit au niveau de l'ICG également.

Merci à tous pour cette discussion, nous passons au point suivant. Il nous reste douze minutes et deux points à discuter.

Donc, le budget et les processus financiers pour le budget de l'ICANN pour l'année fiscale 2015. Ensuite, la question de l'acceptation.

Le budget et les processus financiers pour 2015. Donc, premièrement, les processus, et ensuite le lancement du processus de la communauté pour ce qui est des revenus des enchères.

Alors, premièrement, les processus.

CHUCK GOMES :

Le processus et le budget, donc. Je vais faire ceci assez rapidement.

Tout d'abord, je voudrais revenir sur un point par rapport au sujet du NomCom. Les opérateurs de registres ont des commentaires qui sont pratiquement finalisés donc qui seront soumis.

Deuxièmement, pour ce qui est des finances. Tout d'abord j'aimerais remercier le comité des finances. Xavier, l'équipe financière pour tout le travail qu'ils font pour produire toutes ces informations, et pour l'excellente séance qui a eu lieu hier.

J'aimerais également mentionner que, pour ceux qui ne le savent pas, le groupe des parties prenantes a soumis onze questions et commentaires sur le rapport des commentaires publics, et nous avons reçu la réponse détaillée à ces commentaires hier. Nous n'avons pas encore eu l'occasion de consulter ces réponses, mais lors de la séance financière, certaines réponses étaient incluses hier. Donc, je voulais vous remercier pour votre réponse.

Je ne vais pas passer en revue ces questions, mais j'aimerais mettre l'accent sur un point. Un point qui, en fait, a terminé notre séance de questions-réponses, et voilà de quoi il s'agit.

Donc, tant que la communauté, pas seulement les opérateurs de registres, mais tant que la communauté obtient beaucoup de détails en début de processus, et je me répète je le sais, je l'ai déjà dit, et bien, il sera impossible d'analyser et de commenter de manière appropriée le

budget à temps, pour que le conseil d'administration puisse le prendre en considération.

Je sais que je me répète, je l'ai déjà dit, mais ce niveau de transparence est nécessaire.

Comme vous le savez tous, il y a eu une recommandation du ATRT2 en ce sens, et je sais que vous en êtes tous conscients, que vous essayez de travailler dans ce sens, mais je vous le répète, je vous répète ce qu'ils ont dit.

Donc je ne m'attarde pas là-dessus, mais tant qu'on n'a pas cette transparence, il n'y aura pas la responsabilité que nous espérons tous voir.

Je m'arrête là-dessus.

JON NEVETT :

Alors, plusieurs choses. Pour la plupart d'entre vous, vous savez que les opérateurs de registres lancent le processus d'amendement du contrat, et donc une des choses que nous souhaitons voir, c'est lors du cycle de budget suivant, nous souhaitons voir un changement dans la structure des frais, pour que les nouveaux comme les opérateurs de registres existants soient tous influencés par ceci.

S'il y a une question de budget, et bien c'est quelque chose que nous devons faire ensemble.

Mais donc, ce dont vient de parler Chuck est très important dans le cadre de notre discussion, parce que plus nous avons de transparence, plus nous pourrons savoir où va notre argent, et s'il y a des questions en

termes de budget, et bien... Bon, les gens, en fait, sont incroyables quand on dit il y a des problèmes de budget.

Je crois qu'il est très important, par exemple, je viens de ressortir le budget fiscal de 2009, et je crois qu'il représente un tiers, en termes de total, mais trois fois plus de pages, donc un tiers en termes de montant et trois fois plus d'informations. Donc, c'est quand même intéressant. Il faut absolument qu'il y ait davantage d'informations, davantage de transparence. Et ça, c'est quelque chose qui va être considéré de manière très intense par notre groupe parce que nous voulons savoir, en fait, ce qui se passe avec les frais.

KEITH DRAZEK :

Alors, Xavier et Chris sont dans la file d'attente.

Si vous souhaitez parler, levez la main.

XAVIER CALVEZ :

Je vais attendre que Chris intervienne.

CHRIS DISSPAIN :

Désolé, j'étais sorti de la salle, donc j'ai peut être raté quelque chose, mais j'aimerais savoir, en fait, que vous me donniez un exemple de quelque chose, un point sur lequel vous avez besoin de détails, de transparence, parce que j'aimerais bien savoir de quoi on parle, en fait. J'ai peut-être raté ce que vous avez dit.

CHUCK GOMES :

Tout d'abord, j'aimerais donner une réponse générale, ensuite j'essaierai de donner un exemple spécifique, Nous en avons donné dans notre liste de questions qui sera publiée avec les réponses de Xavier et de son équipe.

Alors, pour l'instant et au cours des quelques années passées, au niveau du profil, il y avait beaucoup de détails fournis. Il y avait un système de tâches qui était utilisé. Le problème c'est que le niveau de profil sur les grands points est vraiment de haut niveau. Donc, 5 millions de dollars ou 4 millions, et ce qui s'est passé lors du dernier cycle, c'est qu'on a sélectionné certains profils et on a donné quelques détails de projet, cela nous a beaucoup aidés. Certaines des choses que nous cherchons à avoir, du point de vue de la GNSO en tout cas, donc à la GNSO, lorsqu'il y a une priorité, et bien, on n'arrive pas à voir ceci. Au niveau du profil. Donc il faut avoir les détails.

Un exemple spécifique que je peux vous donner. Le personnel a d'ailleurs répondu à nos questions, il y a l'exemple de la responsabilité dans les fonds pour la transition IANA qui ont dû être ajoutés au budget. Et ce montant a été signalé en premier, il était à un haut niveau, 5 virgule quelque chose. Maintenant on est revenu, on a fait le détail de ce moment de manière à pouvoir analyser de manière attentive où est investi l'argent.

Donc, je ne suggère pas que nous faisons un micro-management du budget, ce n'est pas ça. Mais au moins, que nous puissions le voir, l'analyser.

Nous n'avons pas suffisamment d'informations au niveau des projets pour, par exemple, s'occuper des besoins de la GNSO.

KEITH DRAZEK : Nous passons à Ken, et ensuite à Xavier.

KEN STUBBS : J'ai eu une conversation intéressante avec Xavier, cette année. L'ICANN a préparé un rapport qui a été utilisé comme outil pour développer une structure de frais pour les ccTLDs. Et la base de ce rapport, c'est en fait ce que doit faire l'ICANN à l'avenir. Vous avez de grands domaines opérationnels au sein de l'ICANN, il serait intéressant à quoi sont appliquées les ressources de l'ICANN en termes d'activités de la GNSO par exemple.

Alors bien sûr, il y a certaines choses, par exemple, les coûts d'administration, ce genre de choses c'est une chose. Mais la plupart des gens doivent savoir quels sont les domaines opérationnels où est dépensé l'argent, de façon à peut-être améliorer l'efficacité, s'assurer que les ressources existent. Et j'aimerais bien voir ceci à l'avenir, de la part de l'ICANN dans les rapports.

KEITH DRAZEK : Merci beaucoup, Ken.

Fadi, ensuite Xavier. Vous décidez.

FADI CHEHADE : J'aimerais simplement remercier Chuck pour sa perspective sur ce sujet et j'aimerais commencer par dire que nous sommes réellement engagés

à vous fournir toutes les informations dont vous avez besoin, pour que vous sachiez où va l'argent.

Et, de fait, j'ai vu votre lettre et je vais la mettre en priorité dans le travail de mon équipe, parce que si nous ne sommes pas transparents, en termes de dépenses de l'argent, et bien vous avez vraiment un problème en termes de transparence et de responsabilité, donc je m'y engage.

Maintenant, pour les personnes qui sont dans la salle et qui n'ont pas eu le temps de regarder notre budget, j'aimerais vous dire un peu ce que nous avons fait au cours des deux dernières années passées.

Nous avons pris quatre objectifs de la société et les seize buts et nous avons pris tout ce que nous faisons à l'ICANN, tout, y compris la cafétéria. Et nous l'avons divisé en 50 portefeuilles avec 450 projets. Tout ceci est en ligne, détaillé, vous pouvez y avoir accès. A qui appartient tel projet ? Quel est le statut ? Qu'est ce que nous faisons ? Donc, nous sommes totalement transparents.

Alors, Chuck, comme vous l'avez dit, l'année dernière, il y a eu un montant assigné à chaque portefeuille. Donc, comme Chris vous l'a dit, qu'est-ce qu'on pourrait améliorer ? Effectivement, certains de ces portefeuilles sont très importants, donc il faut savoir exactement où va l'argent.

Donc, cette année, nous avons pris la moitié de ces portefeuilles et nous les avons détaillés par projet. Nous leur avons donné un montant.

Alors, je sais que ça ne suffit pas, et ça ne suffit jamais, parce qu'il nous faut être très clair en termes de priorités. Quelles sont-elles ? Comment

est-ce que le budget est dépensé ? Mais je peux vous assurer : nous nous engageons à ce que vous ayez non seulement une visibilité complète, mais également une idée très claire des dépenses que nous faisons.

Donc, nous allons nous améliorer pour l'année fiscale 2016, nous allons être clair, et aidez-nous à décider où allouer les ressources pour mieux servir la communauté.

KEITH DRAZEK :

Merci beaucoup, Fadi, Nous apprécions beaucoup cette intervention.

Xavier, nous allons vous passer la parole, même si nous n'avons plus de temps.

XAVIER CALVEZ :

Comme Fadi l'a expliqué, la quantité de détails que nous fournissons ne cesse d'augmenter, et j'aimerais ajouter quelque chose ou corriger ce qu'a dit Jon. Le budget qui a été fourni au mois de mai faisait 84 pages, alors qu'en 2009, c'était 44 pages. La question n'est pas le nombre de pages mais le niveau de détails d'informations. Donc, nous divisons les informations, maintenant, entre 600 catégories, 600 à 800 catégories. C'est quelque chose que nous n'avons jamais fait auparavant. Est-ce que ça suffit ? Non. Comme Chuck l'a dit, dans ces 600 catégories, il y en a une qui fait 5 millions de dollars donc il faut pouvoir la détailler davantage. Donc, ceci va continuer de devoir être amélioré, pour affiner des informations, continuer de recevoir votre point de vue sur ce qui n'est pas suffisamment bien expliqué.

Nous avons discuté, justement, par rapport à la question de Chuck, de ce qui a été dit par les opérateurs de registres. Par exemple, la fonction de soutien est un montant cumulé, donc nous avons la fonction de soutien qui a le portefeuille, et nous devons détailler cette fonction de soutien, même si c'est au niveau du portefeuille, afin de fournir davantage de visibilité et de clarté par rapport à ces informations.

Donc, votre point de vue est le bienvenu, votre groupe a fourni un certain nombre de questions, et nous allons publier sur le Wiki finances et nous allons envoyer aux autres membres de la communauté qui s'intéressent au processus ces informations aujourd'hui, parce que je crois que vos questions intéressent tout le monde, Et j'espère que les réponses à ces questions intéresseront également tout le monde.

Donc, je crois que le processus est continu, nous devons continuer d'affiner, d'améliorer le niveau de détails, la structure des données. Il faut savoir que nous ajoutons un niveau de détail, cela augmente de manière exponentielle la quantité de travail nécessaire pour vous fournir des informations de qualité.

Lorsque nous avions 100 chiffres à vous donner dans le budget, c'était beaucoup plus facile que maintenant que nous en avons 600. Ça ne veut pas dire, bien sûr que nous allons arrêter notre travail, bien sûr, nous allons continuer, mais il nous faut une structure qui nous permette de le faire. Et nous allons continuer d'être plus transparents à l'avenir.

KEITH DRAZEK :

Merci, Xavier.

Fadi.

FADI CHEHADE : Je crois que Chuck posait également la question de savoir quel était le coût de transition de rôle de supervision des fonctions IANA. 6,9, ou 7 millions de dollars. Et si nous l'avions détaillé, si vous avez besoin que ce soit davantage détaillé ou ventilé, faites-le nous savoir.

KEITH DRAZEK : Oui, merci, Fadi.

Je crois que Chuck a reconnu le fait que ces informations qui étaient fournies étaient très utiles, effectivement.

Merci beaucoup. Nous n'avons plus beaucoup de temps, cinq minutes de retard, déjà.

Je veux prendre deux minutes pour parler de la question de l'acceptation universelle, c'est une question importante qui a concentré beaucoup de notre attention.

Je vais demander à Edmon de nous parler de ça très brièvement, parce que c'est une question qui revêt chaque fois plus d'importance. Et je pense que cela a un impact positif ou négatif potentiel sur la réussite du programme des nouveaux gTLDs.

EDMON CHUNG : Merci. J'en ai déjà parlé lors de la séance du conseil GNSO, donc je ne vais pas beaucoup détailler, mais effectivement, c'est une question importante, surtout par rapport aux IDNs et aux nouveaux gTLDs.

Il s'agit d'une question importante par rapport à la confiance des utilisateurs. Deux éléments à souligner : est-ce que la communauté comprend réellement que l'ICANN seul ou la communauté seule ne peuvent pas traiter ou répondre à ce problème ? Mais il y a des mesures concrètes que l'ICANN, de manière proactive, peut prendre et beaucoup de ces mesures sont incluses dans le rapport.

On sait également que le personnel travaille là-dessus, Nous pensons qu'il y a encore des pièces qui manquent, mais le rapport évoque cela. Le rapport du JIG.

Donc, ce rapport du JIG qui a conjointement été adopté par la ccNSO et la GNSO a été envoyé au conseil d'administration. Je suppose que ce rapport contient les principales questions importantes, donc, l'importance stratégique de ce rapport est à souligner.

Je me souviens qu'une fois, Fadi, a dit que les gouvernements du monde entier étaient préoccupés par cela, et que pour nous rendre au gouvernement, effectivement, l'une des manières efficaces que nous avons, c'est par exemple la mise en œuvre efficace de l'IPv6.

Lorsque les gouvernements cherchent des fournisseurs, ils demandent que l'IPv6 soit mis en œuvre, et appliqué. Et ça, c'est quelque chose que l'on peut renvoyer aux gouvernements au niveau stratégique. Lorsque Fadi, Steve, ou d'autres, parlent aux gens pour dire « voilà, à l'avenir, ce doit être quelque chose qui est particulièrement important ». Donc, prenez bien en considération le rapport de la JIG, et examinez-le avec soin.

RAM MOHAN :

Merci beaucoup. Le conseil d'administration est en train de prendre très au sérieux ce rapport, il y a actuellement un point particulier à l'ordre du jour qui se penche là-dessus. Nous allons nous y concentrer, l'analyser. Par rapport à la série de solutions présentées, c'est une excellente chose d'avoir autant d'idées proposées. Je ne sais pas si dans un avenir immédiat ou pas, mais sachez que c'est un domaine que le conseil d'administration prend bien en considération, prend en considération l'urgence et l'importance de cette question.

RAY PLZAK:

Merci beaucoup, Keith. D'abord, j'aimerais dire que je suis d'accord avec ce qu'a dit Ram.

Par rapport à ce qu'a dit Edmon sur l'IPv6, et c'est un petit peu la même situation qu'avant, c'est-à-dire qu'il faut faire un effort pour trouver les bonnes personnes pour mettre l'accent là-dessus.

Et l'une des choses qu'on a faites lorsque j'étais président du RIR, c'était justement aller frapper à la porte des gouvernements et leur dire de faire cela, que ça dépendait d'eux. Et je me souviens que je me suis adressé au conseil d'administration de l'ICANN pour leur dire qu'ils avaient un rôle à jouer là-dedans.

Et l'ICANN a eu une excellente tribune pour le faire dans le domaine de la gouvernance internet, c'est également très facile de parler de l'acceptation universelle et tout ça.

Donc, il s'agit de plaider pour ça, pour que ça arrive.

Egalement, parler aux bonnes personnes. L'ICANN devrait faire ce genre d'activités également, activités de sensibilisation.

Donc là encore, ça revient au même, trouver les bonnes personnes, leur poser les bonnes questions. Et à niveau en dessous, avoir des relations avec les opérateurs, fournisseurs, etc., pour promouvoir les gTLDs et leur apprendre à les utiliser.

KEITH DRAZEK :

Merci beaucoup. Je suis sûr que le groupe des parties prenantes des opérateurs de registres est tout à fait disposé à travailler avec le conseil d'administration et son personnel pour mieux travailler au service de la communauté.

Excusez-nous du retard, dix minutes de retard, et merci à tous de votre attention.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]